

Règlement Général sur la Protection des Données



Votre professionnel de la santé vous informe

Chers patients,

Dans la continuité de la réglementation « Vie Privée », pour une prise en charge optimale de votre santé, vos données à caractère personnel sont recueillies et traitées en conformité avec le « **Règlement Général européen sur la Protection des Données** » : le « RGPD », en vigueur depuis le **25 mai 2018**.

- Vos données sont utilisées aux fins
 - de gestion de vos **rendez-vous**,
 - de tenue de votre **dossier médical**,
 - de **facturation** de vos soins,
 - de **prescriptions** de vos médicaments et de vos soins,
 - de **demandes de vos examens**
 - de la bonne gestion de la **continuité des soins** avec les acteurs de santé qui vous prennent en charge.
- Vous bénéficiez, sauf exception prévue par la loi, des droits de consultation et de rectification de vos données à caractère personnel.

Sachez aussi que la Loi impose la conservation des données de santé par tout soignant, pour des raisons médico-légales, pendant de nombreuses années, par exemple 30 à 50 ans lorsqu'il s'agit d'un médecin, après le dernier contact.

Le document complet est à votre disposition auprès de votre acteur de santé.

Parlez-en avec lui

